

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LENNON**

**N° 60**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/02/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020  
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme Local de l'Habitat 2019 - 2024  
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale aux partenaires de la  
politique locale de l'habitat et du logement pour l'année 2020**

**Dans le cadre de son PLH, et de sa politique volontariste de l'habitat, l'agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.**

**\*\*\***

**Subvention au CREHA Ouest pour la participation au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale (FCDLS)**

En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, la collectivité participe depuis 2012 au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale, dont la gestion est assurée par le CREHA Ouest (association loi 1901).

Le fichier commun de la demande locative sociale permet en effet :

- de simplifier les démarches de chaque demandeur de logement locatif social en rendant accessible et donc effective sa demande à l'ensemble des bailleurs sociaux du département et ce, en déposant sa demande auprès de n'importe quel lieu d'enregistrement du Finistère, tous bailleurs sociaux confondus, ou par la saisie en ligne sur Internet ([www.demandelogement29.fr](http://www.demandelogement29.fr)) ; c'est un guichet unique ;

- l'accès à des données fiables tant sur les demandes en cours que les demandes satisfaites qui, de ce fait, est un outil de travail pertinent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de peuplement.

La convention de partenariat 2017-2019 est arrivée à échéance et elle doit être renouvelée pour la période 2020-2022. Pour cette nouvelle période, la subvention de fonctionnement versée par Quimper Bretagne Occidentale au CREHA Ouest sera d'un montant annuel de 6.032,00 euros.

### **Subvention à la CLCV**

L'antenne locale de la CLCV de Quimper compte une vingtaine de bénévoles qui œuvrent notamment dans le domaine du logement par un travail d'accompagnement des locataires, tant dans le logement privé que public, ainsi que des copropriétaires. Outre son rôle de conseils gratuits et d'information, la CLCV intervient également dans les situations de difficultés de paiement du loyer, d'aide à l'obtention d'un logement décent, pour la prévention des expulsions ou dans la constitution de dossiers DALO.

C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux la démarche de la CLCV dans son volet logement, Quimper Bretagne Occidentale propose de reconduire la subvention annuelle de fonctionnement au même niveau que les années précédentes, à savoir 3 150 euros.

### **Subvention de participation au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs gérés par l'association Etap'Habitat**

La convention triennale 2019-2021 avec l'Association Etap'Habitat (ex Association Quimpéroise des Foyers de Jeunes Travailleurs) définit les modalités du partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association, qui s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. Les modalités de participation de l'association à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et à l'instance partenariale de coordination pour l'accès au logement des publics prioritaires sont également précisées dans la convention.

Pour soutenir ces actions et partenariats, Quimper Bretagne Occidentale verse à l'association une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros, soit 31 900 euros pour les 145 places gérées au 31 décembre 2019 par l'Association Etap'Habitat. Ce montant est identique à celui versé en 2019.

### **Subventions à la Fondation Massé-Trévidy pour l'année 2020**

Dans le cadre du partenariat entre l'agglomération et la Fondation Massé-Trévidy, deux conventions triennales ont été signées en 2019 pour le Comité pour l'habitat des jeunes d'une part et le foyer des jeunes travailleurs d'autre part.

## Subvention pour le Comité pour l'habitat des jeunes (CPHJ) pour l'année 2020

Depuis 2005, la collectivité soutient par convention pluriannuelle la Fondation Massé-Trévidy au titre de son service CPHJ (Comité pour l'habitat des jeunes). Cette structure œuvre afin d'offrir des réponses aux ménages rencontrant des difficultés pour se loger sur le territoire. Le CPHJ regroupe deux activités : un service d'accueil, information et orientation, et un SIVS (Service immobilier à vocation sociale).

Le service accueil, information et orientation offre des permanences quotidiennes à destination des 18-30 ans de Quimper Bretagne Occidentale et du pays fouesnantais : information sur la recherche de logement, droits et devoirs du locataire, aides financières, aides au logement, orientation vers les structures d'hébergement adaptées (FJT, hôtel social, etc.). Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 18 000 euros pour la période 2019-2021.

D'autre part, le SIVS, dispositif d'intermédiation locative (mandats de gestion, sous-location, baux glissants) a pour mission de loger des ménages qui rencontrent des difficultés d'accès au logement, ou reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable) tout en apportant des garanties aux propriétaires (paiement du loyer par le SIVS, accompagnement des locataires, entretien des logements ainsi que leur éventuelle remise en état). Environ 160 logements à l'échelle de la Cornouaille dont environ 130 sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale sont gérés par le SIVS.

La convention pour la période 2019-2021 a reconduit les modalités du partenariat comme détaillé ci-dessus et le principe de participation financière de l'agglomération à ce service, à hauteur de 100 euros par logement et par an, tout en plafonnant la subvention à 13 000 euros.

## Subvention le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) pour l'année 2020

La Fondation Massé-Trévidy s'engage sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. En soutien à la mise en œuvre de ce partenariat, Quimper Bretagne Occidentale verse une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros. La capacité d'accueil du FJT est déclinée comme suit :

- Le FJT de la Providence : 68 places
- Le Foyer « Soleil » : 2 places
- Le FJT d'Ergué-Gabéric : 14 places.

Soit 84 places gérées par le FJT pour lesquelles Quimper Bretagne Occidentale propose de reconduire la subvention d'un montant de 18 480 euros (18 700 euros en 2019).

La convention 2019-2021 a défini les modalités du partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association, qui s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. Les modalités de participation de l'association à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et à l'instance partenariale de coordination pour l'accès au logement des publics prioritaires ont également été précisées dans la convention.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions suivantes pour l'année 2020 :

- 31 000 euros pour le CPHJ,
- 18 480 euros pour le fonctionnement du FJT,

Soit un total de 49 480 euros de participations financières de Quimper Bretagne Occidentale versées à la Fondation Massé Trévidy au titre de l'exercice 2020.

### **Subvention à « Habitat et Humanisme »**

Une convention de partenariat a été signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association « Habitat et Humanisme » pour la période 2019-2021. L'association « Habitat et Humanisme » est implantée depuis 2010 dans le Finistère et Quimper Bretagne Occidentale accompagne depuis 2014, le travail mené auprès des familles ou de personnes en grande difficulté pour se loger, par le biais d'une subvention annuelle. Les demandes de familles pour l'accès à un logement, sont croissantes sur le territoire de l'agglomération, avec parfois de grandes difficultés financières, et l'association Habitat et Humanisme œuvre à trouver des solutions de relogement pour ces familles.

Aujourd'hui, ce sont 45 logements du parc privé qui sont loués par Habitat et Humanisme (18 en 2015) sur le territoire de l'agglomération. Les demandes de logements se sont multipliées et ce sont 49 familles et personnes seules qui, fin 2018, ont ainsi pu bénéficier d'un logement digne, économique et bien situé, ainsi que d'un accompagnement adapté, assuré par les bénévoles.

Habitat et Humanisme Finistère entend poursuivre son action, qui répond véritablement à des besoins locaux, en bonne articulation avec les autres acteurs. Son financement reposant principalement sur les dons, l'association sollicite Quimper Bretagne Occidentale pour l'octroi d'une subvention au titre de sa politique locale de l'habitat.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros pour l'année 2020 (même montant qu'en 2019) en soutien aux actions menées par Habitat et Humanisme sur le territoire de l'agglomération.

### **Subvention à l'association Rubalise**

Le service de déménagement solidaire « Toutencamion » existe depuis une quinzaine d'années sur le territoire de l'agglomération. Il est depuis 2014 géré par l'association « Rubalise » et consiste à accompagner les ménages relevant du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés) dans leur déménagement et le transfert de leur mobilier pour un coût très modique sur le territoire de la Cornouaille et répondant aux critères d'accès au FSL (Fonds solidarité logement), soumis à plafonds de ressources.

L'association constate que la majorité des déménagements se font au sein du parc social (72%) et que les principaux bénéficiaires sont des femmes.

Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à cette action à hauteur de 1 700 euros en 2020, prévu dans la convention de partenariat 2019-2021.

**Renouvellement de l'adhésion et de la contribution annuelle au club  
« Décentralisation et Habitat de Bretagne »**

Quimper Bretagne Occidentale adhère, depuis sa prise de délégation des aides à la pierre en 2012, au Club « Décentralisation et Habitat de Bretagne ».

L'association « Décentralisation & Habitat Bretagne » a été créée en 2009 par les acteurs de l'habitat de la région Bretagne. Elle réunit les collectivités territoriales et les EPCI délégataires, le Conseil régional de Bretagne, les organismes HLM représentés par leur association régionale (l'ARO Habitat Bretagne) et les quatre associations départementales HLM (ADO) et la Caisse des dépôts.

Elle a pour objet de favoriser les échanges et le partage d'information entre ses différents membres afin de permettre la constitution d'une culture commune, l'acquisition de connaissances, la réflexion stratégique et de contribuer ainsi au développement et à l'amélioration de l'habitat public et privé dans les territoires de la région.

Ainsi l'association se réunit autant que de besoin, en marge du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ou lors de réunions spécifiques voire d'ateliers techniques, afin de permettre :

- la présentation et l'appropriation de sujets techniques concernant la conception, la production et la gestion d'habitat sur les territoires ;
- la réflexion sur le devenir des politiques publiques de l'habitat sur le territoire régional, la recherche d'une cohérence et d'une complémentarité entre les politiques locales de l'habitat ;
- en 2019, la mise à disposition d'une nouvelle application sur l'offre de loyers abordables dans le parc social.

La cotisation annuelle du club pour l'année 2020 s'élève à 3 343 euros.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la convention 2020-2022 avec le CREHA Ouest ;

2 - d'autoriser le versement des subventions et contributions au titre de l'exercice 2020, soit un montant total de 99 605 euros de participations financières aux différents partenaires de la politique de l'habitat, déclinées comme suit :

- 6 032 euros au CREHA-Ouest ;
- 3 150 euros à la CLCV ;
- 31 900 euros à l'association Etap'Habitat ;
- 49 480 euros à la Fondation Massé-Trévidy :
  - 31 000 euros pour le CPHJ,
  - 18 480 euros pour le fonctionnement du FJT.
- 4 000 euros à Habitat et Humanisme Finistère ;
- 1 700 euros à l'association Rubalise ;
- 3 343 euros pour le Club « Décentralisation Habitat de Bretagne ».